



ESADHaR



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DESIGN LE HAVRE-ROUEN, située 2, rue Giuseppe Verdi, 76000 ROUEN, représentée par Thierry HEYNEN, son Directeur Général, dûment habilité par délibération du conseil d'administration du 5 février 2020.

Ci-après désignée par les termes « l'ESADHaR »

D'une part,

ET

La Ville de ROUEN, représentée par Madame Marie-Andrée MALLEVILLE, Adjointe au Maire chargée de la culture, du patrimoine et du tourisme agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 2 novembre 2020, et en vertu de l'arrêté de délégation de Monsieur le Maire en date du 21 juillet 2020,

Ci-après désignée par les termes « La Ville ».

D'autre part,

Préambule

L'Ecole Supérieure d'Art et Design Le Havre-Rouen (ESADHaR) est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche composé de deux campus. Celui de Rouen (siège social) accueille le département Art. Celui du Havre accueille le département Design Graphique et Interactivité et le département Lettres et Création littéraire (en lien avec l'Université du Havre).

L'ESADHaR délivre des diplômes nationaux et couvre les trois cycles du parcours LMD (Licence, Master, Doctorat) : le grade Licence de niveau Bac+3, le Diplôme National d'Art (DNA), le grade Master de niveau Bac+5, le Diplôme National Supérieur d'Art Plastique (DNSEP). Par ailleurs, l'ESADHaR délivre le Doctorat Recherches en Art, Design et Architecture en Normandie (Unité de recherche RADIANT) de niveau Bac +8.

Le projet d'établissement de l'ESADHaR repose sur six axes :

- Structurer l'enseignement supérieur,
- Renforcer l'international,
- Développer la recherche,
- Amplifier le rayonnement culturel,
- Accompagner les pratiques amateurs, initier les jeunes générations,
- Organiser le fonctionnement général de l'ESADHaR.

Le centre socioculturel André Malraux est une structure municipale ayant pour but d'accueillir tous les habitants des quartiers sans distinction d'âge, d'origine sociale ou culturelle, et de proposer des espaces de rencontres et d'activités permettant la participation des habitants.

Ses missions sont :

- l'organisation d'activités municipales artistiques, culturelles ou sportives,
- l'accueil et l'accompagnement d'activités associatives,
- l'organisation et l'animation de projets socio-culturels impliquant les habitants du quartier,
- l'accueil de manifestations culturelles ou artistiques,
- la mise en place de partenariats avec les acteurs du quartier.

L'ESADHaR et la Ville ont décidé de mettre en place un partenariat tel que décrit dans l'article 1. La présente convention fixe les modalités de mise en œuvre de ce partenariat qui développera des projets se déroulant entre janvier et juin 2021.

Article 1^{er} : OBJET

L'ESADHaR et la Ville ont décidé de mener plusieurs projets en partenariat dans la perspective d'enrichir les échanges entre l'école et le centre socioculturel André Malraux. Ces projets seront développés entre janvier et juin 2021 et portés par Edith Doove, enseignante à l'ESADHaR.

1) Projet de résidence artistique en janvier février 2021

Le projet « lieux publics de notre intime » mené par la compagnie « Par tous les temps » s'attache à restituer, à donner à voir l'« esprit » des lieux, dans le sens où les souvenirs, les habitudes, les usages de chacun impactent les espaces, et vice versa. Il s'appuie sur un travail de collectage de paroles, mené par la compagnie Amélie Affagard (projet « c[h]oeur de cité », résidence triennale de territoire portée par le centre André Malraux) Les deux projets qui sont les deux axes artistiques d'un objectif commun (fédérer les habitants autour d'une identité collective et individuelle), sont soutenus par la DRAC de Normandie.

Suite au collectage de mots, un travail photographique sera mené avec les collégiens du collège George Braque dans le cadre des cours d'Arts plastique, l'association France Terre d'asile, l'association de parents d'élèves APEHR.

Les photographies réalisées seront retravaillées plastiquement, ou/et donneront naissance à un travail plastique, effectué par les élèves de l'ESADHaR associés aux jeunes impliqués dans la réalisation des photographies.

Les textes, les photos et le travail plastique seront scénographiés et mis en scène en espace chez l'habitant, dans le quartier, et au centre André Malraux.

Le but est de montrer la relation que les habitants entretiennent avec leur quartier, de leur donner une visibilité, de modifier la perception qu'on peut en avoir, de transformer les espaces. Ecrire une histoire affective et humaine à plusieurs voix, peinture d'un instant « T » d'un quartier. La restitution donnera lieu à une manifestation festive qui rassemblera les habitants sur la place devant le centre André Malraux et donnera lieu à un parcours dans le quartier. Scénettes, modifications du mobilier urbain hybridé aux mobiliers et objets intimes, exposition photographique, affichage sur les murs, marouflages de photographies et textes, graff au sol, travail plastique,...

2) Projet Bolero en lien avec le CREART de la Ville de Rouen en mars 2021

Bolero - un projet artistique international en mouvement - a été lancé en 2010 par quatre artistes vivant en Flandre et a depuis parcouru le monde, travaillant avec plus de 60 artistes internationaux. Prenant le journal comme support, il a été développé à l'origine comme un commentaire sur la mondialisation du monde de l'art. Mais dès le départ, c'était aussi un projet de collaboration et d'échange créatif qui a littéralement franchi les frontières. Bolero est présenté pour la première fois en France, en guise de point de départ d'une nouvelle tournée en Europe.

Bolero aborde les questions d'échange culturel, de collaboration et de créativité qu'il considère comme une urgence permanente, mais plus encore aujourd'hui. Il a une portée géographique multiple, étant à la fois local, européen et numérique.

En tant que caravane artistique aux formations changeantes, son nom fait allusion au rythme accéléré de la célèbre composition de Ravel. Il a été initialement développé par les artistes Frank JMA Castelyns, Willo Gonnissen, Pierre Mertens et Mulugeta Tafesse en 2010 comme un commentaire international sur la mondialisation de la scène artistique. Au fil des ans, elle est devenue porteuse de nombreuses autres significations qui ont été ajoutées par les différents artistes qui y ont participé, en utilisant les journaux comme support de leurs œuvres d'art. Depuis l'Éthiopie, pays d'origine de Tafesse, le projet a fait le tour du monde, voyageant léger dans une valise d'affaires. Grâce à l'utilisation de nouvelles techniques médiatiques, telles que l'internet, et de scanners pour la production et la communication, une exposition physique peut être réalisée en relativement peu de temps, sans problèmes complexes de transport ou d'assurance. Les œuvres d'art scannées et imprimées sont collées sur un mur dans l'espace public ou celui d'une galerie dans le pays d'accueil.

Bolero mérite d'être mieux connu en Europe en raison de sa méthode de travail opportune. Pour son 10e anniversaire, il sera à nouveau présenté dans l'espace public, mais cette fois-ci avec un aperçu du projet complet (une collection de 65 œuvres) et un catalogue largement diffusé et imprimé sur papier journal.

La caravane du Boléro se rendra pour la première fois en France en collaboration avec le Bureau Doove et l'ESADHaR, à Rouen pendant la semaine de la créativité artistique (dans le cadre du programme européen CreArt 2017/2021) en mars 2021. Ce moment sera accompagné d'ateliers et est destiné à générer d'autres éditions dans le futur.

<https://bureaudoove.com/curating/bolero-an-international-art-project-on-the-move/> (En anglais)

3) Le projet d'exposition des étudiants de 4e année 2019/20

Reporté par la crise, ce projet a provisoirement donné naissance à un site web <https://projetmalraux.hotglue.me/> au printemps 2020 et sera enrichi en combinant expositions et ateliers.

4) Exposition des étudiants de l'ESADHaR en Mai-Juin 2021 : "L'artiste dans l'Anthropocène"

Le projet d'exposition "L'artiste dans l'Anthropocène" des étudiants de 5e et dernière année 2019/20 a été reporté par la crise. Il sera maintenant développé en une exposition avec une sélection d'artistes diplômés en 2020

5) Couloir Malraux à l'ESADHaR de janvier à juin 2021

Installation d'une ou deux œuvres des ateliers municipaux du Centre André Malraux, choisies par les étudiants d'ESADHaR de 4^e année 2020-21.

Article 2 : CHARGES ET BUDGET

Différentes charges peuvent être liées à la présente convention :

- Achats de matériel et de fournitures pour la production artistique.
- Achats de services extérieurs comme de la location, réparation, communication ou déplacement.
- Achats de denrées alimentaires ou de prestations pour les vernissages.
- Charges de personnel : médiation culturelle, logistique, technique, manutention, résidences d'artistes.
- Mise à disposition de locaux de l'ESADHaR (couloirs, salles de cours et d'ateliers, etc.) et du Centre André Malraux (Salle d'exposition, salles d'ateliers, espaces communs, etc.) pour la production artistique, performances ou expositions.

L'ESADHaR prend en charge l'achat de matériel pour la production artistique de ses élèves, la participation pour moitié aux services extérieurs induits et aux vernissages, la mise à disposition des locaux nécessaires à la bonne réalisation des projets.

La Ville prend en charge l'achat de matériel pour la production artistique des adhérents aux ateliers municipaux, le financement des résidences artistiques qu'elle organise au Centre André Malraux, la participation pour moitié aux services extérieurs induits et aux vernissages, la mise à disposition des locaux nécessaires à la bonne réalisation des projets.

L'ESADHaR et la Ville s'engagent à se rencontrer en amont des projets pour déterminer ensemble les charges imputées en fonction des contraintes organisationnelles et budgétaires de chaque structure.

Article 3 : ASSURANCES

Les responsabilités en matière d'assurance sont réparties entre l'ESADHaR et la Ville de la manière suivante :

- L'ESADHaR certifie avoir souscrit à une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des étudiants participants au projet.
- La Ville certifie avoir souscrit les assurances nécessaires concernant les bâtiments et matériels mis à la disposition d'étudiants pendant leur accueil. Par ailleurs, elle déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de son personnel et des objets lui appartenant, ainsi que du public dans son lieu.

Article 4 : COMMUNICATION-PUBLICITE

L'ESADHaR et la Ville s'engagent à communiquer mutuellement sur le projet en faisant figurer sur tous les supports et outils de communication en direction des professionnels et des publics, l'identité visuelle des deux partenaires (affiches, dossiers de presse, cartons d'invitation, panneaux d'exposition, tracts, internet ...)

L'ESADHaR et la Ville s'engagent à se rencontrer en amont du projet pour déterminer ensemble le plan de communication.

Tous les supports et outils de communication devront avoir été validés par chaque partie avant tirages ou mises en ligne.

Article 5 : DUREE DE LA CONVENTION-RESILIATION

La présente convention de partenariat prend effet à la date de signature par les parties. Elle arrivera à échéance le 15 juillet 2021.

Article 6 : RESILIATION

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

Article 7 : LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention de partenariat, les parties conviennent de s'en remettre, après épuisement des voies amiables, à l'appréciation du Tribunal administratif de Rouen

Fait à Rouen, le _____ en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Pour l'ESADHaR

Pour La ville de Rouen

Le Directeur Général,

L'adjointe au Maire chargée de
la culture, du patrimoine et du
tourisme

Thierry HEYNEN

Marie Andrée MALLEVILLE,